

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A UN ADJOINT

Le maire de la commune de TOSSIAT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 21/03/2026 constatant l'élection de Madame Sophie CHAPUIS, en qualité d'adjoint au maire,

Vu la délibération fixant le nombre d'adjoints au maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Madame Sophie CHAPUIS, 2ème adjoint au maire,

ARRETE :

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Madame Sophie CHAPUIS 2ème adjointe est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- Communication : réalisation du magazine municipal, gestion du site internet et des réseaux sociaux de la commune (panneau pocket, facebook et Instagram), rédaction des articles, des news et publication.
- Cérémonies officielles
- Affaires scolaires et périscolaires

Article 2 : Cette délégation entraîne délégation de signature dans les domaines suivants :

- Communication : signature des devis, consultations des entreprises, signature de tout document concernant la communication
- Affaires scolaires et périscolaires : signature des devis, et consultations des entreprises et signature de tout document permettant de mener les projets dans la cadre scolaire et périscolaires.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à M. le Préfet de l'Ain.

Ampliation sera adressé à l'intéressée ainsi qu'à Monsieur le trésorier municipal.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Notifié le 03/04/2026 Signature de l'élu :

OU Notifié le

(date de l'envoi de l'arrêté à l'élu par courrier recommandé avec AR).

Fait à TOSSIAT le 03/04/2026
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
001-210104220-20260321-ARRH2026-04-011-AI
Date de réception préfecture : 13/04/2026